

Communiqué de presse



PRÉFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le 7 mai 2018

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Dans le cadre des inondations et coulées de boue du 22 janvier 2018 au 24 janvier 2018, les 7 communes suivantes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle :

- GRANGE-DE-VAIVRE,
- MONTBARREY,
- NEVY-LES-DOLE,
- OUNANS,
- PARCEY,
- PORT-LESNEY,
- RAVILLOLES.

Concernant les inondations et coulées de boue du 19 janvier 2018 au 21 janvier 2018, la commune de CHOISEY n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle.

Concernant les inondations et coulées de boue du 20 janvier 2018 au 28 janvier 2018, la commune de MOLAY n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle.

Concernant les inondations et coulées de boue du 21 janvier 2018 au 29 janvier 2018, la commune d'ANNOIRE n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle.

PRÉFECTURE DU JURA
8, rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet www.jura.gouv.fr, rubrique « horaires »



@Prefet39